SME GROUPE

Société par actions simplifiée
au capital de 90.000 €
Zone d'Activité Commerciale de l'Anjoly - 5B Voie d'Angleterre - 13127 VITROLLES
RCS SALON DE PROVENCE 788 765 386

RESOLUTION D'AFFECTATION PROPOSEE ET VOTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 26 JUIN 2026

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à (40.360,37) € au poste « Autres réserves », dont le montant serait ramené de 370.154,65 € à 329.794,28 €.

Copie certifiée conforme



ERIC CURABEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS SME GROUPE

5B Voie d'Angleterre ZAC de l'Anjoly
13127 VITROLLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Eric CURABEC
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1 Rue Daumier Immeuble le Vélasquez
13008 Marseille

Tél : 04.91.33.40.40
eric.curabec@cabinetcac.fr

Inscrits auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SME GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

1. Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, portant sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités des dirigeants de l'entreprise

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Marseille le 11 juin 2026

Eric CURABEC
Commissaire aux Comptes



Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du comité d'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	2 915	2 915				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	33 539	27 033	6 506	9 887	3 381-	34.20-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	79 538		79 538	79 538		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	29 748		29 748	29 748		
	Total de l'actif immobilisé (III)	145 740	29 948	115 792	119 173	3 381-	2.84-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	132 000		132 000	131 958	42	0.03
	Autres créances	257 410		257 410	348 380	90 970-	26.11-
	Charges constatées d'avance	12 814		12 814	6 959	5 856	84.14
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	100 482		100 482	82 099	18 383	22.39
	Total de l'actif circulant (IV)	502 707		502 707	569 396	66 689-	11.71-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	648 447	29 948	618 499	688 569	70 070-	10.18-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 90 000)	90 000	90 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	9 000	9 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	370 155	272 808	97 346	35.68
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 360-	97 346	137 707-	141.46-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	428 794	469 155	40 360-	8.60-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 625	97 069	18 444-	19.00-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 928	29 548	8 620-	29.17-
	Dettes fiscales et sociales	90 151	92 797	2 646-	2.85-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	189 704	219 414	29 710-	13.54-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	618 499	688 569	70 070-	10.18-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	130 920	219 414		

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	682 000		682 000	667 345	14 655	2.20
Montant net du chiffre d'affaires	682 000		682 000	667 345	14 655	2.20
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			594	3	591	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			682 594	667 348	15 246	2.28
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			476 920	424 287	52 633	12.40
Impôts, taxes et versements assimilés			10 661	9 965	697	6.99
Salaires			167 812	157 474	10 338	6.57
Cotisations sociales			84 175	78 030	6 145	7.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 381	4 188	807-	19.26-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			6	3	3	129.77
Total des Charges d'exploitation (II)			742 955	673 946	69 009	10.24
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			60 360-	6 598-	53 763-	814.88-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier			7 735	5 695		
: Redevance de crédit bail immobilier						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	6 030	103 007	96 977-	94.15-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		2 468	2 468-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions	25 000		25 000	
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	31 030	105 476	74 445-	70.58-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	3 401	525	2 876	547.51
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	25 000		25 000	
Total des charges financières (VI)	28 401	525	27 876	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 629	104 950	102 321-	97.49-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	57 731-	98 353	156 084-	158.70-
Produits exceptionnels (VII)		750	750-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)		59	59-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		691	691-	100.00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	17 371-	1 697	19 068-	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	713 625	773 574	59 949-	7.75-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	753 985	676 227	77 758	11.50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	40 360-	97 346	137 707-	141.46-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x
Art. 831-2 - Changements comptables x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-2 - Détail des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif x

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 861		4 946	2 915
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique	25 521		1 743	23 778
Mobilier	9 761			9 761
Immobilisations financières				
Participations	104 538		25 000	79 538
Autres immobilisations financières	29 748			29 748
TOTAL	177 428		31 688	145 740

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 861		4 946	2 915
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique	21 198	2 320	1 743	21 775
Mobilier	4 197	1 061		5 258
TOTAL	33 255	3 381	6 688	29 948

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Sur titres de participation	25 000		25 000	
Immobilisations financières	25 000		25 000	
TOTAL	25 000		25 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires			4 946		
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et matériel informatique			1 743		
Immobilisations financières					
Participations			25 000		
TOTAL GENERAL			31 688		

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique		2 320		
Mobilier		1 061		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		3 381		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Concessions et droits similaires		4 946	
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau et matériel informatique		1 743	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		6 688	

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- SAS ABC ENERGIE	55 886	99.99	49 997	49 997			1 245 436.00	38 924.00		
- SAS SOCIETE MEDITERRANEENNE	2 248 162	99.40	29 541	29 541			5 858 879.00	1 211 210.00-		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales			79 538	79 538						
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)			79 538	79 538						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	29 748		29 748
Créances de l'actif immobilisé	29 748		29 748
Autres créances clients	132 000	132 000	
Personnel et comptes rattachés	417	417	
Impôts sur les bénéfices	5 416	5 416	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 903	1 903	
Groupe et associés	249 239	249 239	
Débiteurs divers	435	435	
Créances de l'actif circulant	389 410	389 410	
Charges constatées d'avance	12 814	12 814	
TOTAL	431 973	402 225	29 748

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	1.00	90 000			90 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	90 000	1.00	
TOTAL	90 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	90 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	9 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	272 808	97 346		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	97 346			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	469 155	97 346		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				90 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				9 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				370 155
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				40 360-
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				428 794

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	451	451		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	78 171	19 390	58 781	
Fournisseurs et comptes rattachés	20 928	20 928		
Personnel et comptes rattachés	29 011	29 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 822	34 822		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 470	24 470		
Autres impôts taxes et assimilés	1 848	1 848		
TOTAL	189 701	130 920	58 781	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 708			

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **4 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

ERIC CURABEC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS SME GROUPE

5B Voie d'Angleterre ZAC de l'Anjoly
13127 VITROLLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Eric CURABEC
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

1 Rue Daumier Immeuble le Vélasquez
13008 Marseille

Tél : 04.91.33.40.40
eric.curabec@cabinetcac.fr

Inscrits auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

AR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'ÉXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Filiale à 99,40 % Société Méditerranéenne d'Electricité SME

a) **Convention de prestations de services** en date du 02 janvier 2013, modifiée par avenant N°5 du 1er septembre 2024, conclue entre la société et sa filiale SME.

Objet de la convention : mise à disposition des locaux pris à bail par SME Groupe ainsi que la fourniture des prestations suivantes : services généraux de fonctionnement, gestion des ressources humaines, accompagnement en stratégie commerciale et communication, gestion comptable et financière, suivi juridique.

En contrepartie des prestations des services fournies, la société SME a versé, au cours de l'exercice écoulé, une redevance de **600.000 Euros HT**. Ce montant a été déterminé conformément aux dispositions de l'avenant n°5 du 1er septembre 2024, prévoyant :

- Une rémunération mensuelle fixe de 50.000 Euros HT,
- Et une rémunération variable annuelle HT, calculée sur la base de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) retraité de la société SME, déterminé hors redevance versée au Groupe, selon un taux progressif par tranches d'EBE.

b) **Convention de trésorerie Groupe** en date du 01 janvier 2016, modifiée par avenant N°1 du 2 septembre 2024, conclue entre la société et sa filiale SME.

Objet de la convention : La présente convention a pour objet de régir les opérations de prêts et d'emprunts intra-groupe, sous la coordination de la Société SME GROUPE afin d'optimiser la gestion de trésorerie du Groupe, de réduire le coût moyen du financement et, par conséquent, les frais financiers et bancaires.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Initialement, les avances consenties entre les parties portaient intérêt au taux fiscalement déductible. Aux termes de l'avenant n°1 du 2 septembre 2024, les parties sont convenues de modifier l'article 4, alinéa 1, comme suit : les avances portent désormais intérêt au taux EURIBOR 12 mois.

Au 31 décembre 2025, les intérêts produits s'élèvent à **2.778,57 €.**

Filiale à 99,99 % ABC ENERGIE

c) **Convention de prestations de services** en date du 1er septembre 2024, conclue entre la société et sa filiale ABC ENERGIE.

Objet de la convention : mise à disposition des locaux pris à bail par SME Groupe ainsi que la fourniture des prestations suivantes : services généraux de fonctionnement, gestion administrative du personnel, accompagnement en stratégie commerciale et communication, gestion comptable et financière, suivi juridique.

En contrepartie des prestations des services fournies, la société ABC ENERGIE a versé, au cours de l'exercice écoulé, une redevance de **82.000 Euros HT**. Ce montant a été déterminé conformément aux dispositions prévues à l'article 4 de la convention, qui prévoit :

- Une rémunération mensuelle fixe de 6.000 Euros HT,
- Et une rémunération variable annuelle HT, calculée sur la base de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) retraité de la société ABC ENERGIE, déterminé hors redevance versée au Groupe, selon un taux progressif appliqué par tranches d'EBE.

d) **Convention de trésorerie Groupe** en date du 1er septembre 2024, modifiée par avenant N°1 du 2 septembre 2024, conclue entre la société et sa filiale ABC ENERGIE.

Objet de la convention : La présente convention a pour objet de régir les opérations de prêts et d'emprunts intra-groupe, sous la coordination de la Société SME GROUPE afin d'optimiser la gestion de trésorerie du Groupe, de réduire le coût moyen du financement et, par conséquent, les frais financiers et bancaires.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Initialement, les avances consenties entre les parties portaient intérêt au taux fiscalement déductible. Aux termes de l'avenant n°1 du 2 septembre 2024, les parties sont convenues de modifier l'article 4, alinéa 1, comme suit : les avances portent désormais intérêt au taux EURIBOR 12 mois.

Au 31 décembre 2025, les intérêts produits s'élèvent à **3.251,78 €.**

Ces conventions seront soumises à votre approbation au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

A Marseille le 11 juin 2026

Eric CURABEC
Commissaire aux Comptes

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	2 915	2 915				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	33 539	27 033	6 506	9 887	3 381-	34.20-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	79 538		79 538	79 538		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	29 748		29 748	29 748		
	Total de l'actif immobilisé (III)	145 740	29 948	115 792	119 173	3 381-	2.84-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	132 000		132 000	131 958	42	0.03
	Autres créances	257 410		257 410	348 380	90 970-	26.11-
	Charges constatées d'avance	12 814		12 814	6 959	5 856	84.14
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	100 482		100 482	82 099	18 383	22.39
	Total de l'actif circulant (IV)	502 707		502 707	569 396	66 689-	11.71-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	648 447	29 948	618 499	688 569	70 070-	10.18-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 90 000)	90 000	90 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	9 000	9 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	370 155	272 808	97 346	35.68
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 360-	97 346	137 707-	141.46-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	428 794	469 155	40 360-	8.60-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 625	97 069	18 444-	19.00-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 928	29 548	8 620-	29.17-
	Dettes fiscales et sociales	90 151	92 797	2 646-	2.85-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	189 704	219 414	29 710-	13.54-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	618 499	688 569	70 070-	10.18-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	130 920	219 414		

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	682 000		682 000	667 345	14 655	2.20
Montant net du chiffre d'affaires	682 000		682 000	667 345	14 655	2.20
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			594	3	591	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			682 594	667 348	15 246	2.28
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			476 920	424 287	52 633	12.40
Impôts, taxes et versements assimilés			10 661	9 965	697	6.99
Salaires			167 812	157 474	10 338	6.57
Cotisations sociales			84 175	78 030	6 145	7.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 381	4 188	807-	19.26-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			6	3	3	129.77
Total des Charges d'exploitation (II)			742 955	673 946	69 009	10.24
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			60 360-	6 598-	53 763-	814.88-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier			7 735	5 695		
: Redevance de crédit bail immobilier						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	6 030	103 007	96 977-	94.15-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		2 468	2 468-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions	25 000		25 000	
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	31 030	105 476	74 445-	70.58-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	3 401	525	2 876	547.51
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	25 000		25 000	
Total des charges financières (VI)	28 401	525	27 876	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 629	104 950	102 321-	97.49-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	57 731-	98 353	156 084-	158.70-
Produits exceptionnels (VII)		750	750-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)		59	59-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		691	691-	100.00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	17 371-	1 697	19 068-	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	713 625	773 574	59 949-	7.75-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	753 985	676 227	77 758	11.50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	40 360-	97 346	137 707-	141.46-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x
Art. 831-2 - Changements comptables x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-2 - Détail des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif x

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Événements post-clôture

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Néant

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 861		4 946	2 915
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique	25 521		1 743	23 778
Mobilier	9 761			9 761
Immobilisations financières				
Participations	104 538		25 000	79 538
Autres immobilisations financières	29 748			29 748
TOTAL	177 428		31 688	145 740

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	7 861		4 946	2 915
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique	21 198	2 320	1 743	21 775
Mobilier	4 197	1 061		5 258
TOTAL	33 255	3 381	6 688	29 948

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Sur titres de participation	25 000		25 000	
Immobilisations financières	25 000		25 000	
TOTAL	25 000		25 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires			4 946		
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et matériel informatique			1 743		
Immobilisations financières					
Participations			25 000		
TOTAL GENERAL			31 688		

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique		2 320		
Mobilier		1 061		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		3 381		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Concessions et droits similaires		4 946	
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau et matériel informatique		1 743	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		6 688	

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

SAS SME GROUPE
13127 VITROLLES

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
- SAS ABC ENERGIE	55 886	99.99	49 997	49 997			1 245 436.00	38 924.00		
- SAS SOCIETE MEDITERRANEENNE	2 248 162	99.40	29 541	29 541			5 858 879.00	1 211 210.00-		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
A. Total des filiales			79 538	79 538						
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- françaises										
- étrangères										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)			79 538	79 538						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	29 748		29 748
Créances de l'actif immobilisé	29 748		29 748
Autres créances clients	132 000	132 000	
Personnel et comptes rattachés	417	417	
Impôts sur les bénéfices	5 416	5 416	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 903	1 903	
Groupe et associés	249 239	249 239	
Débiteurs divers	435	435	
Créances de l'actif circulant	389 410	389 410	
Charges constatées d'avance	12 814	12 814	
TOTAL	431 973	402 225	29 748

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	1.00	90 000			90 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	90 000	1.00	
TOTAL	90 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	90 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	9 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	272 808	97 346		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	97 346			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	469 155	97 346		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				90 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				9 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				370 155
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				40 360-
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				428 794

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	451	451		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	78 171	19 390	58 781	
Fournisseurs et comptes rattachés	20 928	20 928		
Personnel et comptes rattachés	29 011	29 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 822	34 822		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 470	24 470		
Autres impôts taxes et assimilés	1 848	1 848		
TOTAL	189 701	130 920	58 781	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 708			

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **4 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.